

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 2 pouvoirs

Date de convocation 30 octobre 2023
Date de publication 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absentes : **Katty CLAYES TAHKBARI, Simone DEVAUX.**

Représentés : **Bruno LORILLERE** par **Emmanuel PROVIN**, **Karine VERVISCH** par **Claudine BAUDIN ERARD.**

Madame Pascale PETIT a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 02_07112023

N°02 : AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE SAINT-MACLOU – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

Dans la continuité des travaux de restauration de l'Eglise Saint-Maclou actuellement en cours et dans un souci constant de valorisation du patrimoine de la ville de Bar-sur-Aube, le cabinet EURL Éric PALLOT Architectes, a été mandaté pour réaliser une étude d'avant-projet pour l'aménagement des abords de l'Eglise Saint-Maclou.

Lors du conseil municipal du 6 juin 2023, il a été approuvé le projet d'aménagement des abords de l'Eglise Saint-Maclou tel que présenté ci-dessus et validé la poursuite de ce projet en phase d'avant-projet définitif.

Pour rappel, les principes du projet issus du caractère historique des espaces et du monument sont :

- La création d'un véritable parvis devant la façade occidentale tout en maintenant la circulation des véhicules et en supprimant les espaces de stationnements
- La conservation et la mise en valeur des alignements de tilleuls
- Le marquage au sol de l'ancienne entrée du château par un traitement de sol dalles pierre et pavés
- Le maintien de trottoirs surélevés
- La réfection des chaussées en pavage grés posé en queue de paon

Les principes du projet issus des problématiques de stationnement et de circulation sont :

- La réduction de la chaussée au croisement des rues de l'abbé Riel, de la rue Saint Maclou et de la rue Masson de Morfontaine pour limiter le stationnement sauvage tout en conservant l'accès aux conteneurs de déchets.
- La mise en place de bornes autour des espaces piétons pour interdire tout stationnement sauvage autour de l'église
- Le maintien des places de stationnement le long de la rue Masson de Morfontaine et la compensation des stationnements perdus
- Le maintien de la chaussée circulaire rue Jeanne de Navarre, notamment pour les riverains, sur un parvis légèrement surélevé au niveau des trottoirs créant un ralentissement.
- la mise en sens unique de la rue Saint Maclou dans le sens Rue Masson de Morfontaine vers la rue Nationale afin de continuer à irriguer cette dernière.

Les aménagements au service de la mise en valeur des abords :

- La plantation d'arbres afin de recréer une perspective arborée depuis la rue Saint-Maclou et limiter la présence des conteneurs à déchets
- Divers revêtements et traitements pavés en cohérence avec ceux qu'on trouve déjà dans la ville de manière à se placer dans une certaine continuité de matériaux
- Créer des zones en sable stabilisé et de pelouses au service de la mise en valeur de l'édifice.

Les principes de fonctionnement :

- Offrir des espaces de détente et de promenade plus importants aux piétons
- Permettre de créer une véritable place devant la façade occidentale de l'église pour des événements
- Mettre en valeur la ruelle afin de la rendre plus accueillante
- Maintenir des accès carrossables aux véhicules techniques autorisés au pied du monument lors d'événements organisés à l'intérieur de l'église

Trois scénarii ont été étudiés et il a été retenu le scénario 3 avec l'enlèvement des conteneurs enterrés, la compensation des places de stationnement et la possibilité de fermer la rue de l'Abbé Riel à la circulation des véhicules.

A ce stade, les travaux suivants sont envisagés :

- Installation de chantier et protections
 - Installations de chantier comprenant une base vie avec branchements signalisation
 - Mise en place d'une aire de chantier par clôtures type Héras
 - Fermetures des rues pendant les travaux y compris signalisation, autorisations, panneaux de déviation, et clôture du chantier
 - Mise en place de protections mécaniques au droit des luminaires, des façades, des arbres
 - Elagage des arbres
 - Dict et repérage des réseaux existants
 - Implantation des ouvrages
 - Sondages et diagnostic des revêtements bituminés existants
 - Déposes purges et démolitions
 - Purge des anciennes souches
 - Purge des revêtements existants de toutes natures
 - Dépose des bordures de trottoirs en pierre pour réutilisation éventuelle
 - Décaissement et terrassements pour mise à niveau des fonds de formes
 - Déplacement et repiquage des réseaux en recherches
 - Déplacement des cuves de déchets et purges des maçonneries
 - Dépose des lampadaires existants
 - Mise en œuvre des circulations et revêtements
 - Préparation des fonds formes
- Parvis :

- Mise en œuvre d'un parvis selon plan avec pavage de pierres de bourgogne posé sur lit de sable

Abords :

- Mise en œuvre de dalles de pierres sur lit de sable au pourtour de l'église selon plans

- Mise en place de voliges en châtaigner et mise en œuvre des revêtements en sable stabilisé au pourtour de l'église selon plans

Trottoirs

- Mise en place de bordures en pierre délimitant les trottoirs

- Mise en œuvre de pavés de grès posés sur lit de sable sur les trottoirs

Chaussées

- Mise en œuvre de pavés de grès posés sur lit de sable, pose en queue de paon y compris caniveaux, avaloirs

Mobiliers et équipements

- Repose des lampadaires après restauration et remise en peinture

- Pose des bornes sur le parvis

- Pose de bancs et de corbeilles y compris fondations et scellements

- Mise en place de panneaux de signalisation divers

Espaces verts

- Création de fosses

- Plantation d'arbre pour compléter l'alignement selon plans

- Mise en place de terres végétales sur les espaces plantés au pourtour de l'église selon plan

- Plantation des pelouses

Dans le cadre de l'avant-projet sommaire proposé, le plan d'ensemble, corrigé de la fermeture à la circulation automobile de la rue de l'Abbé Riel, serait le suivant :



Les coûts prévisionnels se répartissent comme suit :

Désignation	Montant HT	TVA	Montant TTC
Installations de chantier	27 400 €	5 480 €	32 880 €
Travaux préparatoires	21 800 €	4 360 €	26 160 €
Déposes/Démolitions	109 200 €	21 840 €	131 040 €
Surfaces circulables et piétons	785 900 €	157 180 €	943 080 €
Espaces verts	10 700 €	2 140 €	12 840 €
Plantations	2 900 €	580 €	3 480 €
Mobilier extérieur	21 200 €	4 240 €	25 440 €
Travaux divers (dont réseaux divers)	50 000 €	10 000 €	60 000 €
Divers et aléas	51 455 €	10 291 €	61 746 €
TOTAL	1 080 555 €	216 111 €	1 296 666 €

Ce projet pourrait être éligible à différentes subventions.

Aussi, le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant :

Montant subventionnable :	1 080 555.00 €
ETAT (30%) :	324 166.50 €
Région (40%) :	432 222.00 €
Département (10%) :	108 055.50 €
Commune :	216 111.00 €

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 24 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 1 080 555.00 € HT soit 1 296 666.00 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Montant subventionnable :	1 080 555.00 €
ETAT (30%) :	324 166.50 €
Région (40%) :	432 222.00 €
Département (10%) :	108 055.50 €
Commune :	216 111.00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer les dossiers correspondants,
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

FI



..Paxcale..PETIT....., secrétaire de séance